

VILLE DE BRUXELLES
M. G. MICHIELS
Département Urbanisme
Plans et autorisations
Boulevard Anspach, 6
1000 Bruxelles

V/Réf. : E20W/11
N/Réf. : AVL/AH/BXL-2.2279/s513
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Boulevard de Waterloo, 46. Demande de permis unique portant sur la pose d'enseignes. Demande d'avis de la Commission de Concertation.
Dossier traité par Mme W. Van Asch

Suite à votre courrier du 12 décembre 2011 sous référence, réceptionné le 19 décembre dernier, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 18 janvier 2012.

Le dossier concerne un immeuble situé dans la zone de protection du palais d'Egmont. La demande concerne la pose d'un nombre important d'enseignes en façade avant, à savoir 2 enseignes parallèles en lettres détournées, 7 marquises et 13 autocollants.

La Commission n'a pas traité la demande dans le détail **car elle constate que les travaux proposés n'auront pas d'impact sur le bien classé situé à proximité**. Elle considère donc que la présente demande relève plus d'un examen urbanistique que patrimonial. A cet égard, elle demande de strictement respecter les dispositions du RRU. Dans ce cadre, il faudra renoncer à l'enseigne prévue entre le 1^{er} et le 2^e étage ainsi qu'aux autocollants proposés sur les fenêtres des étages.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke) / A.A.T.L. – D.U. (M. Fr. Timmermans)